

Cabinet  
de l'Inspectrice d'académie

Tél : 0471 04 57 05  
Mél : ia43@ac-clermont.fr

7 rue de l'École Normale  
BP 80349 Vals  
43012 Le Puy-en-Velay

Vals-près-Le Puy, le 04 juillet 2022

L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'Education nationale  
de la Haute-Loire

à

Madame Magali LAURENT  
Secrétaire départementale  
SE-UNSA 43  
4 rue de la Passerelle  
43000 Puy-en-Velay

Madame la secrétaire départementale,

J'ai lu avec attention votre courrier du 1er juillet 2022 relatif aux décharges de direction d'écoles berceaux de FSE. Sachez que je suis, tout comme vous, particulièrement attentive aux questions de la direction d'école et le point que vous soulevez a fait l'objet d'une vigilance particulière de ma part, en vue de la préparation de la rentrée.

Lors du conseil de formation du 7 juin 2022, il a été porté à votre connaissance l'aménagement du calendrier de décharges afin que les FSE prennent rapidement la responsabilité de la conduite de leur classe.


En complément, les inspecteurs, dans le cadre de la coordination départementale que j'ai souhaitée, ont bien entendu pensé la planification des décharges des directeurs dès la rentrée scolaire.

A ce titre, des journées de décharge sont possibles pour les directeurs dès les premières semaines de septembre, en complément des décharges effectuées par les FSE.

Un courrier en ce sens a été envoyé à chaque directeur concerné, l'invitant à contacter l'IEN pour faire connaître ses besoins.

Je vous prie de recevoir, madame la secrétaire départementale, l'assurance de mes sincères salutations.

Marie-Hélène AUBRY



Le Puy en Velay, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

À Madame l'IA-DASEN de la Haute-Loire,

Objet : Décharges de direction d'écoles berceaux de FSE

Madame l'IA-DASEN,

A partir de la rentrée 2022, plusieurs directions d'écoles du département vont être des « berceaux » pour les FSE à 50%.

Les directrices et directeurs concernés par cette situation ne disposent pas encore du calendrier des décharges pour l'année 2022-23, mais les inspecteurs de circonscription les ont déjà informés qu'ils n'auraient probablement pas de décharge de direction en septembre.

Au SE-UNSA, nous sommes très soucieux de la question de la direction d'école et attentifs aux problématiques des directrices et directeurs d'école.

C'est pourquoi nous vous demandons de prévoir d'ores et déjà des jours de décharge de direction pour les collègues concernés, tout particulièrement les deux semaines de la rentrée où la charge de travail qui leur incombe à ce moment-là est très intense, et au-delà de cette quinzaine de septembre si les FSE ne devaient pas encore être en responsabilité dans la classe.

Ainsi, il conviendrait dès aujourd'hui de planifier la mobilisation des titulaires remplaçants et/ou des titulaires remplaçants formation continue pour assurer ces quelques jours de décharge de direction.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre requête, nous vous prions de croire, Madame l'IA-DASEN de la Haute-Loire, en notre attachement au service public d'éducation.

Magali LAURENT  
Secrétaire départementale du SE-Unsa 43

